

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres en exercice : 11

Séance du vendredi 24 juillet 2020

Le vendredi vingt-quatre juillet deux mille vingt, à dix-huit heures, l'assemblée, convoquée le lundi 20 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire.

Présents : Mme BEST C. ; M. BIENAYME A. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUAN TOU F. ; Mme LAMOTHE M. ; M. LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L. ; Mme PRUNET C.

Absente : Mme VALLET I.

Secrétaire : Mme LAMOTHE Mireille

I- Approbation du compte rendu du 10 juillet 2020

Remarque de M. BIENAYME : les personnes désignées à la commission communale des impôts directs auraient aimé être averties avant l'affichage du compte rendu de la réunion du conseil. Mme La Maire entend ces remarques mais précise que les noms proposés ne constituent pas la liste définitive et que leur accord n'est pas nécessaire (comme pour les jurés d'assises).

M. BIENAYME souhaite apporter des modifications au compte rendu : « A.BIENAYME propose que le Maire et les Adjointes renoncent à leurs indemnités au profit d'un budget participatif.

Cette proposition est refusée par le conseil municipal.

Mme LAMOTHE intervient : « l'indemnité versée aux élus est un droit. J'estime que c'est aux intéressés de décider s'ils veulent ou non renoncer à cette indemnité.

A Bienaymé indique que ces indemnités, qui ont par ailleurs été augmentées en 2020, vont alourdir les charges de la commune au détriment des projets.

Il propose au conseil de ne pas appliquer l'augmentation et de rester à l'ancien barème ainsi que l'ont fait certaines communes.

Cette proposition est refusée par le conseil. »

Le conseil valide cette modification. Afin de signer et de valider le PV, les conseillers devront passer à la mairie dans la semaine prochaine.

Mme La Maire rappelle que le compte rendu est envoyé suffisamment tôt par email aux conseillers pour que les modifications puissent être apportés avant le vote.

II- Vote Budget 2020 : commune et lotissement

Mme La Maire reprend le budget de la commune et revient sur les points où des modifications ont été apportées après révisions de quelques dépenses et les recommandations du percepteur.

Mme La Maire demande : approuvez-vous le budget proposé de la commune ?

M. BIENAYME précise qu'il votera négativement le budget, celui-ci augmentant de 42% les indemnités du Maire et des adjoints par rapport à l'exercice précédent.

Pour : 9 ; Contre : 1

Pour le budget lotissement, des éclaircissements sont demandés par M. BIENAYME, Mme Le Maire reprend les articles pour apporter des précisions. Lors de l'entretien avec M. le Percepteur, celui-ci avait confirmé que ce budget était très complexe du fait d'écritures purement comptables.

Mme La Maire demande : approuvez-vous le budget proposé du lotissement ?

Pour : 10 ; Contre : 0

III- Honorariat

L'honorariat peut être demandé après 18 ans de mandatures en tant que Maire ou Conseiller Départemental, la demande peut émaner de l'élu ou de la structure à laquelle il est rattaché.

La commune de Thémines souhaite demander l'honorariat pour M. LACARRIERE Bernard.

A la question, qui est favorable pour que la commune demande l'honorariat pour M. LACARRIERE à la Préfecture ? Pour : 9 : contre 1

IV- Désignation bureau de vote

Madame La Maire demande aux conseillers si le bureau de vote doit être conservé à la salle de la mairie ou déplacé à la salle de quartier. A l'unanimité, les membres présents pensent qu'il faut le déplacer à la salle de quartier. Cette modification sera signalée à la Préfecture.

V- Adhésion Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Pour une commune de 1 à 700 habitants, le montant de la cotisation demandée par le CAUE est de 60 €. L'unanimité du conseil est favorable.

VI- Accord site internet

Le Centre de Gestion du Lot (CDG) propose l'installation d'un site internet pour 180 € pour 6 pages et 228 € pour l'hébergement par an.

M. LESCOLE préconise d'évaluer dans un premier temps les besoins avant de valider la proposition du CDG. Le conseil partage son avis.

- Questions diverses

Le Grand Figeac en partenariat avec la commune projettera un film "YAO" le mardi 18 aout dans la cour de la salle de quartier

Accueil du projectionniste : 17h puis repas chez Robert

Installation du grand écran : 4 personnes sont nécessaires : Jacques, Francis, Christine et Catherine.

Couper l'éclairage public dans la cour

Aller chercher les chaises

Prévoir une collation (verres plastic, eau, eau aromatisée) : commission animation

Affiches à imprimer : distribution dans toutes les boites aux lettres de Thémines et à Bio, Théminettes, Rueyres.....

Annulation en cas de pluie.

La lettre M. et Mme FELFLI, reçue le 13 juin 2020, sera envoyée au Grand Figeac, service voirie. Dans cette lettre, M. et Mme FELFLI demandaient de bien vouloir rendre le lieu-dit Palat visible depuis les routes des communes et l'entretien du chemin d'accès, séparation des 2 communes depuis la D38 et sur environ 40-50 m.

Le 03 septembre, le « TOUR AUTO OPTIC 2000 » passera sur la commune (pas dans le centre du village).

Restauration des deux moulins.

Analyse de la délibération et tableau de financement pris par l'ancien conseil municipal en novembre 2019, 2 tranches sont prévues.

M. BIENAYME retrace l'historique du dossier de la restauration des 2 moulins.

Lancer les travaux en contactant l'entrepreneur M. POUSSE.

Remercier l'architecte du CAUE et le Département pour leurs aides.

Prochaine réunion : le 03 septembre 2020 à 20h30, l'ordre du jour portera sur la voirie communale et le cimetière, entre autres.

Bulletin d'informations aux habitants : Gwénaëlle, Philippe et Catherine

Plantation des mais : date retenue le 11 octobre

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

*Le Secrétaire,
Municipal,*

Le Maire,

Le Conseil